

Le rôle de l'entreprise

Vous êtes des partenaires privilégiés dans la réussite de la démarche. Pour optimiser la réalisation de votre clause sociale et réussir l'intégration au sein de votre équipe de la personne recrutée voici ...

Quelques bonnes pratiques à suivre :

- **Prendre contact avec la MEF du Cotentin** le plus tôt possible pour anticiper la réalisation de l'action et la recherche de candidats,
- **Préparer la mise en emploi** avec le candidat et l'opérateur emploi : l'accueil et les premiers jours de contrat sont décisifs,
- **Désigner un référent** qui accompagnera le bénéficiaire pendant le contrat et fera le lien avec la MEF pour suivre le déroulement de parcours,
- **Informé la MEF de tout changement** au cours de la clause sociale (durée et nature du contrat, changement d'opérateur etc...),
- **Renseigner les documents du suivi administratif** demandés par la MEF dès le recrutement pour attester de votre engagement concret auprès du maître d'ouvrage.



Contact

Véronique SUEUR
Facilitatrice des clauses sociales
Tél : 02 33 01 64 53
vsueur@mef-cotentin.com

Maison de l'Emploi
et de la Formation du Cotentin
1, rue de Touraine - BP 81
50130 Cherbourg-en-Cotentin

Retrouvez toutes nos informations sur
www.mef-cotentin.com
Suivez nous sur



Avec le soutien financier de :



La MEF du Cotentin est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme « Emploi et inclusion » 2014-2020



ENTREPRISES

Mode d'emploi des CLAUSES SOCIALES



Les clauses sociales en quelques mots

C'est un dispositif juridique qui s'appuie sur le Code de la Commande publique. Il permet de conditionner l'exécution/l'attribution de marchés à des critères sociaux, en réservant des heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi. Des marchés privés ou contrats de sous-traitance peuvent l'intégrer.

Son objectif est de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi par des parcours individualisés et le développement de compétences en situation professionnelle. C'est aussi un moyen d'intégrer de nouveaux salariés, de diversifier les candidatures pour répondre à vos besoins de recrutement.

Grâce à vous et au partenariat mené avec les acteurs locaux, depuis 2007 les clauses sociales ont permis à plus de 1000 bénéficiaires des clauses sociales d'accéder à un emploi par le biais de ce dispositif.

La MEF vous accompagne :

La facilitatrice des clauses sociales vous conseille à chaque étape pour vous aider à concrétiser votre engagement et trouver la solution la plus adaptée.

C'est votre interlocuteur privilégié pour :

- **Vous informer** sur les modalités de mise en oeuvre et le public concerné,
- **Identifier vos besoins** de recrutement et les compétences nécessaires,
- **Trouver les candidats** éligibles en lien avec les dispositifs locaux de l'emploi,
- **Faciliter le rapprochement** avec les structures de l'insertion et du handicap pour optimiser la réalisation de vos objectifs
- **Suivre puis évaluer la réalisation** de la clause sociale et la valoriser.

3 SOLUTIONS DE RECRUTEMENT POSSIBLES

MISE A DISPOSITION

- Entreprise de travail temporaire d'insertion
- Association intermédiaire
- Agence intérim
- GEIQ

RECRUTEMENT EN EMPLOI DIRECT

- CDD
- CDI
- Contrats en alternance
- Contrats aidés

SOUS-TRAITANCE OU CO-TRAITANCE

- Structure de l'insertion ou du secteur adapté

Quels que soient l'option ou l'opérateur choisis, la facilitatrice des clauses sociales doit valider avant l'embauche, l'éligibilité du candidat